

JOURNAL MUNICIPAL DE MONT-CARMEL

Vol. 3, n°5

Octobre 2017



1867-2017
M o n t - C a r m e l



Crédit photo: M. Nicolas Gagnon (photo 1) et Mme Line Pelletier (photo 2 et 3)

Bureau municipal
22, rue de la Fabrique
Tél. : 418 498-2050
Téléc. : 418 498-2522

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30
Vendredi :
8 h 30 à 12 h

www.mont-carmel.ca
info@mont-carmel.ca



VIE MUNICIPALE

Résumé de la séance ordinaire du 5 juin 2017

Le conseil municipal a résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017 soumis aux membres du conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu avec la modification suivante.

Point 5.14 : de présenter une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du programme Redressement du réseau routier local (RRRL) - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) en substituant les travaux du Rang 4 par l'ajout d'une distance de 1,3 km sur la route 287. Le nouveau coût du projet est estimé à 404 143 \$ et il est subventionné à 50 %. La portion non subventionnée sera prise à 71 % sur la programmation de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et le 29 % restant sera pris sur les revenus de carrières, gravières et sablières et des surplus accumulés non affectés de la municipalité au besoin.

Le conseil municipal a résolu d'approuver les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes. Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 31 mai 2017, totalisant une somme de 93 205.71 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal et le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mai 2017, pour un total de 94 635.98 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement d'une facture d'honoraires à Cain Lamarre, avocats pour le dossier de mise en demeure 42-15-2009-02 au montant de 2 993.13 \$ taxes incluses

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le 2e versement de 2 000 \$ avant taxes à Sonothèque 2013 Inc. pour un acompte représentant 50 % de la facture pour la location de matériel audio et d'éclairage pour le 150e anniversaire de Mont-Carmel et d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer le nouveau contrat totalisant un montant de 5 500 \$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement de la facture pour le déneigement des chemins du Lac Saint-Pierre à monsieur Albert Desjardins pour la saison 2016-2017 au montant de 2 345 \$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le dernier versement à Transport Pierre Dionne en deux versements. Un premier de 75 % du montant immédiatement et le deuxième de 25 %, suite à la réalisation de corrections des bris effectués durant l'hiver par l'entrepreneur.

Le conseil municipal a résolu d'accepter le renouvellement de l'assurance de la municipalité avec la compagnie Groupe Ultima Inc. pour un montant de 37 407 \$ taxes incluses et autorise le paiement

Le conseil municipal a résolu de renouveler d'adhésion à Projection 16-35 pour un montant de 50 \$ du 1er avril 2017 à 31 mars 2018.

Le conseil municipal a résolu de verser les montants suivants :

50 \$ au Symposium de peinture du Kamouraska pour une bourse remise par tirage au sort parmi tous les artistes;

50 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima pour l'achat d'un billet pour le souper du Tournoi de golf pour la santé du 17 juin 2017

Le conseil municipal a résolu de verser un montant de 1 465 \$ à l'École Notre-Dame pour leur projet de bibliothèque scolaire et que cette somme soit prise à même les surplus accumulés non affectés de la municipalité.

Le conseil municipal a résolu de faire une demande d'aide financière au programme - Nouveaux Horizons pour les Aînés pour l'achat et l'installation de climatiseurs, pour la salle communautaire qui sert aux activités de toutes sortes pour les aînés, telles : Vie active, ateliers culinaires intergénérationnels, souper des 50 ans et plus, exposition des fermières, activités des Lions, d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la demande et au bon fonctionnement du projet et d'autoriser mesdames Nancy De Roy et Marie-Ève Paradis à recevoir et donner tout renseignement sur le projet.

Le conseil municipal a résolu d'appuyer le Club des 50 ans et plus dans leur démarche de demande de subvention dans le programme « Nouveaux Horizons pour les Aînés » pour l'acquisition de divers équipements pour permettre différentes activités pour les aînés.

Le conseil municipal a résolu de refuser la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du 17, chemin du

VIE MUNICIPALE

Suite de la séance ordinaire du 5 juin 2017

un garage.

Le conseil municipal a résolu de nommer madame France Boucher, directrice générale en tant que représentante autorisée aux services électroniques Mon dossier.

Le conseil municipal a résolu d'adresser une demande au député monsieur Norbert Morin pour un montant d'aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour réaliser des travaux de pose de glissières de sécurité et le changement de pavés de ponts. Madame France Boucher est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande et au suivi de projet.

Le conseil municipal a résolu d'adopter les états financiers vérifiés 2016 par l'auditeur Mallette SENC., de l'Office municipal d'habitation (OMH) avec un déficit de 62 730 \$. Le conseil municipal a résolu de contribuer au déficit à 10 % soit 6 273 \$ et d'autoriser le décaissement de 1 559 \$ pour rembourser l'écart entre le montant versé du budget initial et le déficit réel réalisé 2016.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser monsieur Denis Lévesque, maire et madame France Boucher, directrice générale à signer une entente intermunicipale décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances.

Le conseil municipal a résolu de demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

Le conseil municipal a résolu de présenter une demande d'aide financière au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) dans le cadre des activités des mercredis du parc pour un montant de 500.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser monsieur Denis Lévesque, maire à faire l'envoi de correspondances aux personnes concernées de l'Association des résidents du Lac de l'Est suite à la rencontre du 23 mai dernier et d'y joindre à cet envoi la Politique de Tolérance zéro et le règlement sur la tenue des séances

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc

Forgues qu'à une séance subséquente le règlement décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances sera adopté et abrogera le règlement 166-2001.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant qu'à une séance subséquente un nouveau règlement sur le colportage qui abroge le règlement 160-2001 sera adopté.

Le conseil municipal a résolu que soit adopté le règlement no. 284-2017, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

Le conseil municipal a résolu que la Municipalité de Mont-Carmel appuie les employés de Bombardier Transport de La Pocatière dans leur revendication à maintenir à 25 % le contenu canadien dans les contrats de l'AMT et qu'elle invite la population à signifier leur appui en signant la pétition qui circule présentement sur le territoire du Kamouraska Il est résolu qu'une copie de cette résolution soit envoyée au syndicat des employés de Bombardier Transport La Pocatière et à la MRC du Kamouraska.

Résumé de la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

Le conseil municipal a résolu d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes : Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 30 juin 2017, totalisant une somme de 126 078.28 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal et le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 juin 2017, pour un total de 88 618.48 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'acheter divers articles pour la cuisine de la salle communautaire et d'autoriser le paiement à madame Nathalie Bérubé pour un montant de 250 \$

Le conseil municipal a résolu de nommer madame Colette Beaulieu, conseillère, comme représentante municipale au sein du Comité de transition et de concertation mandaté pour réaliser le regroupement des offices municipaux

VIE MUNICIPALE

Suite du résumé de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

d'habitation du Kamouraska. Il est également résolu de transmettre copie de la présente à la MRC de Kamouraska, pour information et de recommander que chacun des conseils municipaux nomme un représentant sur le nouveau conseil des offices municipaux d'habitation du Kamouraska regroupées.

Le conseil municipal a résolu d'approuver l'entente entre Mont-Carmel et la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest pour la location et l'acquisition du camion-citerne 2008. La copie de l'entente est annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu de modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante : par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe et par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe; par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Le conseil municipal a résolu d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe. Le conseil a résolu que la Municipalité de Mont-Carmel demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe. Une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que la liste des projets réalisés faisant l'objet des annulations de soldes résiduels soit mise en annexe au présent procès-verbal.

Le conseil a résolu d'affecter un montant de 10 000 \$ à même les surplus accumulés de la municipalité pour des travaux de voirie

sur la route menant vers Saint-Omer qui seront effectués sur quelques années au besoin.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le remboursement d'un montant de 3.00 \$ par mois à même la paie à madame Marie-Ève Paradis pour un accès internet cellulaire.

Le conseil municipal a résolu d'entériner l'embauche de deux sauveteurs pour la piscine municipale pour l'été 2017, soit : madame Raphaëlle Pelletier et madame Émilie Dumais

Le conseil municipal a résolu de refuser la demande de dérogation mineure du 208, rue des Chênes visant la construction d'un garage.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant qu'à une séance subséquente un nouveau règlement sur les systèmes d'alarme sera adopté.

Remerciements aux membres du Comité du 150e pour votre implication dans l'organisation des Fêtes du 150e de Mont-Carmel. Ces fêtes qui ont été couronnées de succès tout au long du week-end. Merci aussi à tous les bénévoles, votre implication de près ou de loin, a fait de cet événement un moment unique, source de fierté pour nos concitoyens.

Le conseil municipal a résolu que le règlement numéro 286-2017 relatif aux commerçants non résidents (colportage) et abroge le règlement 160-2001, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la municipalité.

Le conseil municipal a résolu que le règlement numéro 287-2017 décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances et abroge le règlement 166-2001, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la municipalité.

Résumé de la séance ordinaire du 7 août 2017

Le conseil municipal a résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017, soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, et qu'il soit adopté tel que lu avec les modifications suivantes : **Voir PV du 3 juillet 2017 Point 4.1, dernier paragraphe** : Le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 juin 2017 pour un total de 88 053.96 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

VIE MUNICIPALE

Suite du résumé de la séance ordinaire du 7 août 2017

Le conseil municipal a résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu avec la modification suivante : D'annuler la résolution 167-2017 **Voir PV du 24 juillet 2017.**

Le conseil municipal a résolu d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes: Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 31 juillet 2017, totalisant une somme de 91 314.53\$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal; Le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 juillet 2017, pour un total de 144 096.81\$ tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement d'une facture d'honoraires à Cain Lamarre, avocats pour le dossier de mise en demeure 42-15-2009-02 au montant de 996.45 \$ taxes incluses.

Le conseil municipal a résolu de ne pas donner suite à la demande d'appui financier de la Municipalité de canton de Ristigouche Patrie-Sud-Est;

Le conseil municipal a résolu d'autoriser Éco Verdures à effectuer les travaux d'aménagement paysager de chaque côté de la chaise géante à l'entrée du Lac de l'Est au montant de 837.00\$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'informer le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS) et de nommer madame Marie-Eve Paradis, agente de développement, responsable du programme, pour collaborer à la réalisation du projet.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser monsieur Denis Lévesque, maire ainsi que madame France Boucher, directrice générale à signer cette entente de partenariat sur la gestion de la barrière d'accès au Lac St-Pierre par le Lot 5 427 654 du cadastre du Québec

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat de réparation de la chaussée à Les Constructions H.D.F. Inc. pour un montant de 29 547.50 \$ avant taxes et d'annuler la résolution 167-2017.

Le conseil municipal a résolu de nommer la continuité de la rue des Peupliers qui mène au nouveau développement du Lac de l'Est, « rue des Peupliers ».

Le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale, à signer un nouveau contrat de courtage avec l'agence immobilière de son choix pour la vente des 11 terrains du Carré des Cèdres pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal a résolu de ne pas donner suite à la demande d'appui financier et de réitérer au Ministère de l'Environnement ainsi qu'au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'importance d'adopter une réglementation adéquate afin de protéger la ressource d'eau potable des Québécoises et des Québécois dans les plus brefs délais.

CLUB LIONS

Les Membres Lions du club de Mont-Carmel remercient sincèrement les 400 personnes qui les ont encouragés par l'achat d'un poulet BBQ samedi le 16 septembre. Sous la responsabilité du Lion Jean Dallaire et avec la très belle collaboration de tous les membres Lions et leurs conjoints (es), l'activité a connu un franc succès.

Luce Garon, présidente



MOT DU MAIRE

COMITÉ FAMILLE

Chers citoyen(e)s

En cette année toute particulière pour nous Carmelois et Carmeloise soit celle du 150^e anniversaire de fondation, il m'importe de prendre un temps d'arrêt pour adresser plusieurs remerciements.

Tout d'abord, je tiens à souligner la confiance que vous tous m'avez portée au cours de ces 8 dernières années pendant lesquelles j'ai occupé la fonction de maire. C'est au sein de toute une équipe de conseillers et conseillères que j'ai pu œuvrer au cours de ces deux mandats. Je souhaite leur adresser des remerciements à chacun d'eux. Votre disponibilité et le temps investi dans les divers dossiers ont permis de rendre à terme plusieurs projets.

Mes prochains mots s'adressent à toute l'équipe des employés du bureau municipal. Leur travail souvent sous-estimé est nécessaire pour le bon fonctionnement d'une municipalité. Ce sont des tâches colossales que de faire appliquer les lois et les règlements tout en veillant au positionnement de sa municipalité. Soutenu et encouragé par les membres du conseil municipal et les citoyens, ce sont les employé(e)s qui au quotidien travaille à faire avancer les dossiers aussi nombreux soient-ils.

Au moment d'écrire ces lignes, les élections municipales ne sont pas passées, mais je tiens à féliciter tous les citoyens qui se monteront présents afin de poursuivre les dossiers en cours et à développer tous ceux à venir.

En terminant, j'ai été à même de constater que le sentiment de fierté, le dynamisme et le caractère accueillant qui nous caractérisent ont à de nombreuses reprises jailli. Il fait bon de voir de nouvelles familles choisir Mont-Carmel pour s'y installer, s'y enraciner.

Bien que je sois conscient que de nombreux défis restent à relever, je demeure toutefois convaincue que nous saurons tous ensemble continuer de faire rayonner notre village, parce que Mont-Carmel c'est chez nous et ici il fait bon vivre.

Denis Lévesque

FÊTE DE L'HALLOWEEN ET CONCOURS DE CITROUILLES

Les membres du Comité Famille seront présents aux coins des rues Notre-Dame et Côte Blais de **16h à 19h** pour distribuer des bonbons le mardi 31 octobre.

Un concours est lancé. On vous invite à sculpter, peindre ou décorer une citrouille. Elles seront « exposées » dans notre décor au 4 coins. Les citrouilles devront être prêtes pour **la fin de semaine du 21 et 22 octobre**. Un tirage au sort sera fait parmi les participants. Le gagnant se méritera un gros cône de bonbons.

En terminant, voici les 8 règles d'or pour passer l'Halloween en toute sécurité :

- 1-Les enfants doivent, si possible, être accompagnés par un adulte ou par un enfant plus âgé et responsable;
- 2-Les vêtements doivent être de couleurs vives ou faits de tissus réfléchissants;
- 3-Éviter les capes, les robes ou les pantalons trop longs. L'enfant pourrait trébucher en marchant ou en montant des escaliers et se blesser;
- 4-Habillez votre enfant chaudement et donnez-lui une lampe de poche afin qu'il soit plus visible;
- 5-Votre enfant doit rester à l'extérieur des maisons lorsqu'il attend pour des bonbons;
- 6-Vérifiez toutes les friandises avant de les manger;
- 7-Évitez les masques qui gênent. Optez plutôt pour le maquillage;
- 8-Les enfants doivent traverser aux intersections et regarder des deux côtés avant de s'engager dans la rue.

Pour information et inscription, contacter Chantale Duval au 418-498-5510 ou Marie-Ève Paradis au 418-498-2050 poste 104.



NOUVELLES DES ORGANISMES ET COMITÉS

La rentrée scolaire est maintenant chose faite. Les arbres se parent lentement de leurs belles couleurs d'automne. Le temps frais invitent au rassemblement. Avec tout cela vient la reprise des activités des différents comités et organisme.

Je vous invite à prendre connaissance des prochaines pages de votre journal pour découvrir tout ce qui vous attend cette automne.

Dans la fin de semaine du **13 au 15 octobre** une toute nouvelle programmation d'activités de loisirs et de sports vous attend. Cette un évènement qui en est à sa première édition. En effet, un peu partout sur le territoire, vous aurez la chance de découvrir, expérimenter et vivre de nouvelles expériences sportives et de loisirs. Je vous invites à jeter un œil à la programmation en page 9. Il est important de mentionner que c'est une invitation conjointe de l'URLS, du CISSS et des municipalité participante. L'ensemble des activités sont gratuites ou à tarif réduit.

Qui dit octobre dit Halloween, le comité famille vous propose de belles choses. Au plaisir de vous voir nombreux à ces activités

Club de marche

Le club de marche a reprise ses activités **tous les mercredis , 14h**. Le départ est donné à l'édifice municipal vers le bout de la rue Notre-Dame. L'activité se déroule à votre rythme. Au retour, breuvages et jeux de carte vous attendent.

C'est l'occasion idéale pour bouger en groupe et entre amis.

Comité MADA/ Café rencontre.

Le comité MADA a repris ses rencontres. Il est toujours possible de se joindre au comité afin de voir à la réalisation du plan d'action de la politique municipal amie des aînées. Vous souhaitez avoir davantage de loisirs, d'activités ou de projet à réaliser pour les aînées. Ce comité s'adresse à vous.

De nouveaux café rencontre sont à prévoir au cours de l'année 2017-2018. Notre prochain rendez-vous est prévue **le mercredi 18 octobre à 9h30**. A cette occasion, un représentant de la régie incendie Kamouraska-ouest sera sur place . Il sera question de l'utilisation des extincteurs : démonstration et pratique seront possible.



Visionnement fête du 150e

Voici l'occasion pour revivre l'espace d'une soirée les festivités du 150e qui se sont déroulées du 22 au 25 juin dernier. Vous êtes attendus à la salle communautaire **le vendredi 20 octobre à 19h30**. Lors de cette soirée, vous pourrez revoir le défilé de mode, le vidéo des jumelles Saint-Onge et une panoplie de photos prises pendant les festivités. Ce visionnement est rendu possible grâce au travail de **M. Rosaire Dionne.**

Club des 50 ans et plus

Le club des 50 ans et plus organise une sortie pour cueillir des pommes. La sortie est prévue samedi le 14 octobre. Le rendez-vous est donné devant l'Église à 13h direction La Pocatière.

Bienvenue à tous.

Club lions

La journée du lionisme aura lieu le dimanche 8 octobre à la résidence Pierrette-Ouellet.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte selon l'horaire suivant:

- **Dimanche : 10h à 11h**
- **Mardi : 19h à 20h**
- **Jeudi : 14h à 15h**

Rappel

Avis à tous les comités, les organismes et les clubs, il est possible de faire paraître vos message dans le journal municipal, veuillez toutefois vous assurer que celle-ci soit transmise à Marie-Ève Paradis, agente de développement et de loisirs avant le 10 de chaque mois. Il est possible de transmettre les informations de deux façons:

- Par courriel à l'adresse suivante:
developpement@mont-carmel.ca
- En main propre directement au bureau municipal selon

FORMULAIRE D'INSCRIPTION— MOI À L'ŒUVRE



.....
 NOM DE L'ENFANT NOM DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

.....
 ÂGE DE L'ENFANT # DE TÉLÉPHONE COURRIEL

MODE DE PAIEMENT

☐

ARGENT COMPTANT

☐

CHÈQUE

10\$
par enfant

.....

*vous voulez inscrire
plus d'un enfant?
notez leurs noms et
leurs âges sur les lignes!*

LIBELLEZ VOTRE CHÈQUE

À L'ORDRE DE:

POUR:

*Municipalité de Mont-Carmel
Inscription "Moi à l'œuvre"*

c'est

UNE SÉRIE DE 4 ATELIERS POUR ENFANTS
 combinant un spectacle de danse et de musique
 avec des expérimentations créatives

OFFERTE PAR DES ARTISTES D'ICI
 directement chez vous!

à l'édifice municipal de Mont-Carmel (22, rue de la Fabrique)

& UNE exposition CONÇUE POUR LES ENFANTS
 présentant le travail créatif fait durant les ateliers!

LOISIRS INTERMUNICIPAUX

Automne en action !

13 au 15 octobre 2017

SAVEURS, INITIATIONS ET DÉCOUVERTES

Présentez-vous aux activités proposées lors de cette fin de semaine et découvrez les entreprises locales qui favorisent les saines habitudes de vie. Les activités sont offertes gratuitement ou à tarif réduit grâce à la collaboration de l'URLS du Bas-Saint-Laurent.



Heure	Activité	Endroit	Détails
Vendredi 13 octobre			
18 h à 21 h	Soirée festive	Camp musical Saint-Alexandre	Cocktail, feu de joie, animation, conteur et bien plus !
Samedi 14 octobre			
13 h à 16 h	Initiation au fat bike	Zone Aventure	Inscription obligatoire par téléphone à Zone Aventure (418 551-0806) 6 premiers participants à 10 \$ Autres participants à 25 \$
13 h à 16 h	Initiation au kayak de rivière	Zone Aventure	Inscription obligatoire par téléphone à Zone Aventure (418 551-0806) 20 premiers participants à 15 \$ Autres participants à 30 \$
15 h	Marche automnale de Saint-Germain à Sainte-Hélène	Salle municipale de Saint-Germain	Départ d'un autobus (48 places disponibles) à partir de la Salle municipale de Sainte-Hélène à 14 h. Début de la marche à 15 h à la salle municipale de Saint-Germain
12 h à 16 h	Fête des récoltes	Salle municipale de Saint-Germain	Marché maraîcher. Musicien sur place !
Dimanche 15 octobre			
9 h à 10 h 15 10 h 30 à 11 h 45	Initiation au yoga	Salle communautaire de Mont-Carmel	Gratuit ! Inscription sur place
9 h à 10 h 10 h à 11 h 11 h à 12 h	Initiation au taekwondo	Parc municipal de Mont-Carmel ou salle communautaire selon la température	Gratuit ! Inscription sur place
10 h à 11 h 11 h à 12 h	Initiation au Qi-Gong	Parc municipal de Mont-Carmel	Gratuit ! Inscription sur place
10 h à 17 h	Accès du Grand Labyrinthe	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	4 \$ par personne 10 \$ par famille
10 h à 17 h	Kiosque de survie en forêt avec les scouts	Entrée du Grand Labyrinthe	Gratuit !
9 h (Accueil) 10 h (Départ)	Défi Chaîne de vie	Côte des chats à Saint-Pacôme	Information et inscription via https://defi.chainedevie.org/sommet-2-La_Cote-des-Chats_Saint-Pacome_Bas-Saint-Laurent



Suivez l'événement « Automne en action »

Pour plus d'informations, communiquez avec l'agent de développement de votre municipalité

VIE COMMUNAUTAIRE

projeKtion 16-35



SÉJOURS EXPLORATOIRES

La vie en région vous fait rêver?

C'est pour qui ?

Vous cherchez un emploi stimulant et des défis professionnels?

Vous êtes âgés entre 18 et 35 ans?

Vous êtes diplômés ou étudiants (de niveau secondaire professionnel, collégial ou universitaire)?

Les séjours exploratoires de Place aux jeunes Kamouraska sont faits pour vous!

C'est quoi?

- le séjour est gratuit : repas, transport, hébergement et activités;
- groupe de 6 à 15 participants originaires ou non de la région;
- chance unique offerte aux jeunes qui habitent à l'extérieur du territoire du Kamouraska ou qui sont établis depuis moins d'un an;
- une fin de semaine de 3 jours d'activités.
Vous aurez la chance de :
- découvrir ou redécouvrir la région (attrait, services, incitatifs financiers);
- développer votre réseau de contacts en rencontrant des employeurs potentiels, des intervenants socioéconomiques, des entrepreneurs et des élus;
imaginer et préparer votre avenir au Kamouraska

Le prochain séjour exploratoire est prévue le **21 et 22 octobre**. À cette occasion, ils s'arrêteront à Mont-Carmel au cours de la journée du samedi.



✓ Accessible à toute la population du
Kamouraska

✓ Service offert en tout temps et sur demande

✓ Coût résidentiel: 15,00\$ par étage, certaines conditions s'appliquent

✓ **Simplifiez-vous la vie!**

Informez-vous

1514, 1^{re} rue Poiré
La Pocatière (Québec)

GOR 120

418-856-5636

www.kamaide.com

www.gensdecœur.com

LA BIBLIO-ROULANTE



Maison de la famille
du Kamouraska

Qu'est-ce que c'est ?

La biblio-roulante est un service de soutien à domicile pour stimuler l'éveil à la lecture et à l'écriture chez les familles de la MRC de Kamouraska. Une intervenante vous propose de se rendre directement chez vous pour faire une animation de lecture interactive, un transfert d'outils aux parents, un prêt de livres et une visite à la bibliothèque municipale.

- Enfants de 0 - 5 ans -
- Stimuler l'éveil à la lecture et à l'écriture à domicile
- Lecture interactive, prêt de livres et visite à la bibliothèque

Contactez- nous pour vous inscrire

Marie-Soleil Nadeau

418-492-5993 poste 107



VIE COMMUNAUTAIRE

L'éco-bulletin

Pour toute information :
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org



Quoi faire avec les feuilles mortes?

1 Les laisser sur le terrain

Cette première option est la plus simple, demande moins de travail et aide la biodiversité en plus de créer un engrais naturel.

2 Sur la pelouse

Trop de feuilles peut étouffer votre gazon, utilisez la tondeuse pour déchiqueter les feuilles mortes qui se décomposeront rapidement.

Si vous avez trop de feuilles mortes sur votre gazon, prenez l'excédent et déposez-le dans vos plates-bandes ou dans votre jardin. L'important est que les feuilles (ou les feuilles déchiquetées) ne dépassent pas 10 cm.

3 Au compostage domestique

Vous pouvez mettre une petite quantité de feuilles mortes au compostage domestique, mais pas dans votre bac brun!

4 Un paillis naturel

Vous pouvez mettre les feuilles mortes dans des sacs de plastique avec des trous. Ces sacs ne sont évidemment pas destinés au dépotoir! Lorsque vous mettez des feuilles mortes dans un sac aéré pendant tout l'hiver, le printemps venu, vous aurez un paillis naturel.

5 L'écocentre

En dernier recours, vous pouvez vous départir de vos feuilles mortes à l'écocentre le plus près.

Voisins solidaires du Kamouraska Montrez l'exemple!

Vous pouvez maintenant montrer à vos voisins à quel point vous tenez à eux.

Procurez-vous la pancarte « Voisins Solidaires » et laissez leur savoir qu'ils n'ont rien d'ordinaire.

Être **Voisins solidaires**, c'est d'abord un état d'esprit !

Être **Voisins solidaires**, c'est être disponible à l'occasion pour ses voisins.

Voisins Solidaires est un projet d'innovation sociale visant à promouvoir la convivialité, la solidarité et l'entraide entre les personnes de ton voisinage.

Pour en savoir davantage et/ou embarquer dans le mouvement, communiquez avec Mme Gisèle Couture, agente de projet au Centre d'action bénévole Cormoran, par téléphone au 418 492-5851 ou par courriel : voisinsolidaireskamouraska@gmail.com

Cliquez [ici](#) pour consulter la [page Facebook Voisins solidaires du Kamouraska](#).

Une initiative de la Table de concertation des aînés du Kamouraska.

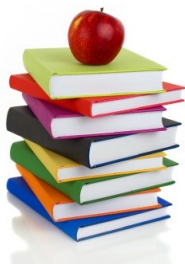


CALENDRIER D'OCTOBRE

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

1	2 Séance de conseil 	3	4 Hommage aux bénévoles	5	6	7
8 Journée du lionisme	9 Journée de l'action de Grâce Bureau fermé 	10 Tombée du journal express de novembre	11	12	13	14
15	16 	17	18 Café-rencontre MADA	19 	20 Visionnement fête du 150e	21
22	23 	24	25	26 	27	28
29	30 	31 Halloween Distribution de bonbons aux coins				

ABC des Portages -



ABC des Portages : des ateliers pour continuer d'apprendre !

ABC des Portages vous rappelle que des ateliers d'alphabétisation sont en cours sur le territoire et qu'il est toujours temps de vous inscrire. Contactez-nous !

418 862-9998

Pour vous inscrire à l'Infolettre et recevoir périodiquement un courriel au sujet des activités et des actualités de Mont-Carmel, envoyer un courriel à l'adresse:

developpement@mont-carmel.ca

Vous voulez faire connaître vos activités par le bulletin municipal? Envoyer vos textes à l'adresse:

developpement@mont-carmel.ca

Suivez-moi sur facebook

